



COMMUNE DE LA CHAMBRE (Savoie)

Envoyé en préfecture le 28/06/2023

Reçu en préfecture le 28/06/2023

Publié le

ID : 073-217300672-20230525-2023D029-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023D029

SEANCE DU 25 MAI DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le **VINGT-CINQ MAI DEUX MILLE VINGT-TROIS** à 19 H le Conseil Municipal de la commune de LA CHAMBRE convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Mathilde SONZOGNI, Maire.

Présents : Mathilde SONZOGNI-André TRUCHET- Florence DRILLAT-Philippe BOST- Charline PHILIPPON-Marcel BERTINO-Nathalie BRAUN- Yannick MILLERET-Martine MARTY-Sandra MALENFANT-Laurence DIERNAZ- Yannick LE ROUX.

Représentés : Gauthier SCHNEIDER : procuration à Philippe BOST

Sindy JACQUET : procuration à André TRUCHET

Valérie BENEDETTO : procuration à Charline PHILIPPON

Nombre de conseillers : 15

Présents : 12

Votants : 15

Date de convocation du conseil municipal : 18/05/2023

Secrétaire de séance : Marcel BERTINO.

MODIFICATION DES STATUTS DU SIEPAB

Le SIEPAB a informé ses communes membres qu'à la suite de la suppression de la boîte postale du syndicat et du nouvel adressage réalisé par la commune de Notre-Dame-Du Cruet, une modification de l'adresse du siège social est nécessaire.

Ce changement d'adresse nécessite une modification des statuts du Syndicat, article 4, modifié comme suit :

« Le siège social du Syndicat est fixé à la station d'épuration située 256 route du Cruet, lieu-dit le Sujet à Notre-Dame-du-Cruet » ;

L'article 6 doit également être modifié, à la suite du transfert de la Trésorerie de la Chambre au Service de Gestion Comptable de Saint-Jean -de-Maurienne, de la manière suivante « Les fonctions de comptable du syndicat sont assurées par la Trésorerie de Saint-Jean-de-Maurienne ».

Les autres articles des statuts restent inchangés.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modifications telles que présentées ci-dessus.

Pour copie conforme, le maire, Mathilde SONZOGNI

